



40- Le chemin de la Bourgeaudière

Du nom de la maison noble établie sur le coteau depuis le Moyen Age, le chemin de La Bourgeaudière traverse deux milieux floristiques remarquables dans sa descente jusqu'à la boire :

- **au nord du grand chemin**, dans le passage bas longtemps inondé entre les deux mares,, poussent des étoiles d'eau, petites plantes pionnières rares et exigeantes (floraison en juin-juillet) ;

- **au sud**, le chemin offre une vue sur le lit pâturé de la boire qui abrite une flore diversifiée d'espèces communes à rares : butome (jonc fleuri), lysimaque, inule, pulicaire... Au printemps, des massifs d'iris remplissent les petits trous d'eau marquant d'anciennes extractions de sable par les riverains.

* **Autre curiosité**, les barrages que les castors ont édifiés sur le canal de la boire pour retenir tant que possible le niveau d'eau nécessaire à leurs déplacements et à l'immersion de l'entrée de leur terrier.



Étoile d'eau avec ses graines portées par six carpelles rayonnantes (espèce protégée)



Jonc fleuri

La fête du Pré Dambié et la « vaine pâture »

40

Avant le remembrement de 1962, dans un pré situé juste de l'autre côté de la boire, se déroulait la fête du Pré Dambié, marquant le début de la "vaine pâture", en usage depuis *des temps immémoriaux*. Elle s'appliquait aux parcelles non clôturées de la vallée, appelées "les communs", souvent très petites et sans dessertes. Afin de pouvoir exploiter la repousse de l'herbe après les récoltes (le regain), chaque propriétaire avait le droit d'y faire paître librement ses troupeaux selon un règlement particulier à partir de la date fixée du 8 septembre, « à l'Angevine », jour de célébration de Notre Dame l'Angevine, vénérée dans la paroisse du Marillais, située juste en face, sur l'autre bord.

Le nombre de bêtes autorisées était proportionnel à la surface possédée : pour 12 ares de terrain (1200 m²), un propriétaire pouvait y mener 1 bête à cornes ou 1 cheval ou 4 bêtes à laine, ce qui correspondait par hectare à 8 bovins ou 8 chevaux ou 32 moutons. C'étaient les jeunes qui étaient habituellement chargés de les surveiller et de les conduire une fois par jour à l'abreuvoir naturel, boire ou Loire.

Les deux dimanches suivant le 8 septembre, jeunes et moins jeunes, se retrouvaient l'après-midi dans ce pré Dambié pour guincher sur l'herbe en rondes et farandoles au son de l'accordéon. C'était un autre temps !

* *Dambié est une déformation de Dom Blaise, désignant un moine ou prêtre nommé Blaise qui avait donné ce pré à la paroisse. Le « bénéfice » de ce bien, c'est-à-dire son revenu annuel, servait généralement à entretenir une chapelle ou à dire des messes posthumes à son intention...*